

Informations relatives aux ESG – Gestion de fortune avec placements indiciaires focalisation ESG



Dans le cadre de la gestion de fortune avec des placements indiciaires focalisation ESG, il est tenu compte de critères des secteurs de l'environnement, de la société et de la gouvernance d'entreprise (ESG). Cette feuille d'information présente les procédés de sélection et de surveillance des fonds ainsi que les stratégies ESG susceptibles d'être appliquées.

Sélection

L'allocation stratégique d'actifs constitue la base de la gestion de fortune.

Au moins un indice de référence est défini pour chaque catégorie de placement. Les indices sont définis, dans la mesure du possible, en tenant compte des critères ESG.

Tous les fonds indiciaires ESG répliquant les indices ESG concernés sont ensuite analysés. La sélection repose sur un grand nombre de critères tant qualitatifs que quantitatifs, par exemple :

- les caractéristiques des ESG : la notation des ESG, l'intensité en CO₂, les activités commerciales indésirables
- les frais : les coûts annuels du produit (TER), les frais de négociation
- les variations de la rentabilité du fonds indiciaire ESG par rapport à l'investissement classique, Tracking Difference, Tracking Error
- d'autres critères du processus de sélection de fonds par VZ : le type de réplique, le prêt de titres

L'objectif est de n'utiliser que des fonds indiciaires ESG qui sont convaincants s'agissant des caractéristiques ESG et de la qualité des produits.

Si aucun fonds indiciaire ESG ne permet de définir un indice de référence ou si le fonds indiciaire ESG ne remplit pas les critères, un autre fonds indiciaire ne prenant pas explicitement en compte les critères ESG sera sélectionné.

Surveillance

Les fonds indiciaires utilisés font l'objet d'une surveillance périodique, afin d'apprécier la qualité des produits ainsi que les caractéristiques ESG. De plus, il est en permanence vérifié s'il existe des fonds indiciaires qui remplissent mieux ces critères. Si l'un de ces fonds obtient de meilleurs résultats, il est examiné si un échange de titres serait opportun.

Stratégies ESG

Les fonds indiciaires utilisés peuvent appliquer plusieurs stratégies ESG pour améliorer les caractéristiques des ESG. Pour les gestions de fortune avec des placements indiciaires focalisation ESG, les stratégies suivantes sont ainsi utilisées :

| Stratégies ESG | Exemples | Remarques |
|--|---|---|
| Critères positifs et négatifs Favoriser les entreprises présentant de bonnes caractéristiques ESG (sélection positive) ou exclure les entreprises qui ne respectent pas certaines valeurs ou normes (sélection négative) | <ul style="list-style-type: none">• Notation des ESG• Activités commerciales indésirables (p. ex. alcool, tabac) | Des critères et des seuils différents peuvent être définis selon les fonds, ce qui peut à son tour avoir des répercussions sur les variations possibles de la rentabilité par rapport à l'indice classique, par exemple. |
| Politique actionnariale active des prestataires de fonds Influence d'une entreprise de par l'exercice des droits des actionnaires | <ul style="list-style-type: none">• Engagement• Exercice du droit de vote | L'engagement et l'exercice du droit de vote sont susceptibles de varier selon les fonds. L'engagement concerne, habituellement, seulement quelques titres (0 % à 1 %) du fonds. L'exercice du droit de vote peut également varier en fonction du prestataire de fonds et de la région. ¹ |

Les stratégies ESG mentionnées ci-dessus ne constituent pas des stratégies d'impact classiques visant une action positive sur l'économie réelle. La question de savoir si et dans quelle mesure ces stratégies ESG ont des effets positifs sur l'économie réelle est relativement floue et difficile à mesurer ou à démontrer.

¹ VZ n'évalue pas l'engagement et l'exercice du droit de vote du prestataire de fonds.

